



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération :
CCAS – 2025-4

Date de convocation :
Le 26 Mars 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 13

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 8 avril à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Sylvain TANGUY.

Étaient présents : Mesdames BARUSSEAU Sylvie, BARDIN Martine, FIZELLE Sonia, BENARD Blandine, CAMPIN Pascale, THURIN Jacqueline, STORDEUR Françoise ; Messieurs TANGUY Sylvain, MORIAUX Patrick, ESTRADÉ Jean-Luc

Absents ayant donné pouvoirs : Mesdames ROQUESALANE Pascale (à Madame BARUSSEAU Sylvie), LACAM Josette (à Madame BARDIN Martine) ; Monsieur NAGEL Xavier (à Madame BENARD Blandine).

Absents : Mesdames ECHELARD Cécile, BOUTTE Marie-Madeleine ; Messieurs DJODI Patrick, TRIBERT Hervé.

Madame BARDIN Martine a été élue secrétaire de séance.

Sur présentation de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-4 transposable aux communes, qui stipule que le projet de budget doit être communiqué aux membres du conseil avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget,

Considérant que la communication du projet de budget et des rapports correspondants a été effectuée le 26 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 20 mars 2025 votant le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 et son rapport,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 8 avril 2025 votant le compte financier unique de l'exercice 2024 et affectant le résultat 2024 dans le budget primitif 2025,

Vu le projet de budget présenté et l'examen par le Conseil d'administration section par section des dépenses et des recettes,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté – Tél : 01 60 85 59 06 – Fax : 01 60 85 59 29 Application agréée E-legalite.com

Site : www.leplessispate.fr – Mail : ccas@leplessispate.fr

70_DE-091-269104287-20250408-DEL IB_2025_

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

VOTE le Budget Primitif 2025 du CCAS, avec la reprise des résultats 2024, qui se présente ainsi :

- Section d'investissement : 5 706,32 € équilibrée en recettes et en dépenses
- Section de fonctionnement : 126 150,00 € équilibrée en recettes et en dépenses.

Ainsi délibéré.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Sylvain TANGUY



Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte.

Il informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Versailles, dans un délai
de deux mois à compter de la présente
notification.

Il certifie que le compte-rendu de cette
délibération a été affiché le :
Acte télétransmis au contrôle de légalité
le :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com